



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2005/7  
14 mars 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Neuvième session, 23-27 mai 2005  
Point 5.6 de l'ordre du jour provisoire

**GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION**

**RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET  
DES PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX**

**DOCUMENT SOUMIS POUR INFORMATION ET PRISE DE DÉCISIONS**

Note du secrétariat

La présente note contient des renseignements sur les dernières activités menées par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) en 2005, ainsi qu'un résumé des principaux débats qui ont eu lieu à la quatorzième session du Groupe de travail, tenue du 22 au 24 novembre 2004.

Il est rappelé que le Groupe de travail et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise ont proposé d'organiser conjointement, en mai 2006, parallèlement à la session annuelle du Comité, un forum international sur la coopération en matière de réglementation et les questions de normalisation internationale connexes.

Il est demandé au Comité d'approuver la demande du Groupe de travail concernant la prolongation du mandat de son équipe de spécialistes des techniques de réglementation et de normalisation (Équipe «START») (voir par. 29 à 37). Le présent document complète le rapport du Groupe de travail (TRADE/WP.6/2004/15 et TRADE/WP.6/2004/15/Add.1), qui sera soumis à l'approbation du Comité.

On trouvera des informations supplémentaires sur le Groupe de travail à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/index\\_wp.6.htm](http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/index_wp.6.htm)  
Document précédent sur le même sujet: TRADE/2004/11.

## **I. RÉUNIONS TENUES EN NOVEMBRE 2004**

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a tenu à Genève, du 22 au 25 novembre 2004, sa «Semaine sur la coopération en matière de réglementation et de la normalisation», durant laquelle se sont déroulés la quatorzième session du Groupe de travail (22-24 novembre), la Table ronde sur la coopération en matière de réglementation en Europe du Sud-Est (22 novembre), l'Atelier international sur les meilleures pratiques concernant les systèmes nationaux d'attribution de labels de qualité (23 novembre) et une réunion de l'Équipe spéciale de la CEE pour le projet «Initiative de l'industrie des télécommunications» (25 novembre). Plus de 120 représentants et experts ont participé aux réunions.
2. Ont participé aux réunions les représentants de 36 États membres de la CEE (dont 25 pays en transition), de la Communauté européenne et de trois pays asiatiques.
3. Y ont aussi participé trois organismes et institutions spécialisés des Nations Unies: la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.
4. Le Conseil inter-États de la Communauté des États indépendants (CEI) pour la normalisation, la certification et la métrologie était l'une des organisations intergouvernementales présentes.
5. Les huit organisations non gouvernementales régionales et internationales ci-après ont participé aux réunions: le Comité européen de la normalisation électrotechnique (CENELEC), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), le Comité européen de normalisation (CEN), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
6. Parmi les observateurs présents à l'invitation du secrétariat figuraient des représentants d'entreprises, d'associations et d'organismes d'enseignement d'Europe occidentale, centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants (CEI), d'Amérique du Nord et d'Asie.
7. Pendant la session, le Groupe de travail a examiné les faits nouveaux survenus, aux plans national et régional, dans les domaines de la normalisation, des cadres réglementaires, de l'évaluation de la conformité et de la métrologie. Pour plus de détails, voir le rapport de la session (document TRADE/WP.6/2004/15).

## **II. TABLE RONDE SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION EN EUROPE DU SUD-EST (22 NOVEMBRE 2004)**

8. Cette manifestation a été organisée dans le cadre du «Projet de réglementation pour l'Europe du Sud-Est», financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).
9. Les représentants des autorités responsables de la réglementation de huit pays d'Europe du Sud-Est ont décrit l'état d'avancement des réformes de leurs cadres législatifs et de normalisation. Ils ont évoqué leurs succès mais aussi les difficultés rencontrées dans

l'élaboration de leur réglementation (le texte intégral des exposés et des documents de référence soumis par les experts des pays sont disponibles sur le site Web du WP.6 à l'adresse: [http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/documents/wp6\\_04/roundtable/rt\\_doclist.htm](http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/documents/wp6_04/roundtable/rt_doclist.htm)).

10. La Commission européenne, le Pacte de stabilité et la CEI (Communauté d'États indépendants) ont fait part de leur propre expérience régionale.

11. La Table ronde a résumé les activités et les conclusions du projet pour les années 2003-2004, notamment les résultats de la première réunion des autorités chargées de la réglementation en Europe du Sud-Est, tenue en juin 2004 en Slovénie.

12. À l'issue de ces débats, les représentants sont convenus d'un certain nombre de domaines et questions de la réglementation nécessitant un dialogue plus approfondi. Ils ont également fourni des informations sur les priorités nationales en matière de réglementation (le tableau établi sur les priorités des Balkans et de la CEI figure dans le document TRADE/WP.6/2004/15/Add.1). La similitude des priorités dans certains domaines a permis de poser les fondements d'un éventuel travail futur autour d'un cadre réglementaire commun.

### **III. ATELIER INTERNATIONAL SUR LES BONNES PRATIQUES DES SYSTÈMES NATIONAUX D'ATTRIBUTION DE LABELS DE QUALITÉ (23 NOVEMBRE 2004)**

13. Cet atelier avait pour but d'attirer l'attention des décideurs sur l'importance des systèmes d'assurance qualité pour accroître la qualité des biens et des services au niveau local et améliorer la compétitivité des entreprises sur les marchés à l'exportation. Il a été organisé en collaboration avec l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité de la CEE.

14. Des organisations régionales et des experts nationaux ont fait part de leur expérience en matière de sensibilisation à la question de la qualité par l'attribution de labels de qualité nationaux ou régionaux. On trouvera des renseignements sur l'atelier, notamment les exposés, sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/indust/sme/qualityws.html>.

15. Le Groupe de travail a réaffirmé qu'il était important que les gouvernements soutiennent la gestion de la qualité en organisant des concours d'attribution de labels de qualité et en assurant la promotion des normes et systèmes de gestion de la qualité afin d'augmenter la compétitivité des industries nationales et d'aider les consommateurs et utilisateurs à avoir accès à des produits et services sûrs et de bonne qualité. Il a demandé au secrétariat de poursuivre ses consultations afin de trouver des ressources extrabudgétaires pour faire en sorte que les activités de l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité soient maintenues et incorporées aux travaux du WP.6.

### **IV. LISTE CEE DES SECTEURS APPELANT UNE NORMALISATION**

16. Le Groupe de travail a entamé la révision périodique de sa liste CEE des secteurs appelant une normalisation, dont la dernière (cinquième) édition avait été adoptée par le Groupe de travail à sa onzième session, puis publiée en 2002 sous la cote ECE/STAND/20/Rev.5.

17. Les débats ont montré qu'il existait un lien logique entre les normes et les règlements techniques s'agissant du développement des travaux nationaux et régionaux et que cela devrait être examiné de près lors de la révision de la liste.

18. Le Groupe de travail a décidé de modifier le champ d'application et la présentation de la prochaine révision de la liste CEE en y incluant les domaines de réglementation et les secteurs de produits pour lesquels les gouvernements estiment nécessaire d'entamer un dialogue transnational sur les questions de convergence. De telles informations pourraient stimuler la coopération en matière de réglementation et contribuer ainsi à la suppression des obstacles techniques aux échanges commerciaux tout en facilitant l'accès au marché. Le Groupe de travail a invité les délégations des États membres de la CEE et le réseau d'organismes d'élaboration des normes à communiquer leur contribution à la sixième révision de la liste.

19. L'idée de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation a été avancée à la réunion Asie-Europe de Tokyo en janvier 2005 et à l'Assemblée générale de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) tenue à Accra (Ghana) en février 2005. La liste a été bien accueillie par les représentants, qui la considèrent comme un outil qui permettra éventuellement d'identifier des priorités en matière de normalisation au niveau régional et donc de contribuer à impliquer davantage les pays en développement dans le processus de normalisation internationale.

## **V. PROJETS ET ACTIVITÉS DE RÉGLEMENTATION**

20. Les représentants ont souligné l'importance de la recommandation «L» – «Modèle international pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de réglementation dans la préparation, l'adoption et l'application des règlements techniques grâce à l'utilisation de normes internationales», destinée à faciliter le commerce et l'accès au marché pour les pays de la région CEE ou autres.

21. Le Groupe de travail s'est félicité de l'état d'avancement de ses projets régionaux dans la CEI (Accord sur l'harmonisation des règlements techniques) et dans les Balkans (Projet de réglementation CEE/ASDI pour l'Europe du Sud-Est), estimant que leur mise en œuvre aura un effet positif sur les échanges commerciaux régionaux et internationaux. Les débats avec les organisations régionales et les délégations ont révélé l'intérêt qu'il pouvait y avoir à utiliser les mécanismes et les principes du «Modèle international» en Afrique et en Asie.

22. La recommandation «L» de la CEE a également été présentée à l'assemblée générale de l'ORAN en février 2005. Résultat, l'ORAN a décidé de recommander à ses membres l'utilisation de la bonne technique de réglementation qu'était le «Modèle international».

23. Le Groupe de travail a également examiné l'état d'avancement de ses initiatives sectorielles relatives aux télécommunications et aux engins de terrassement et invité les gouvernements intéressés à prendre part à leur élaboration. Le premier projet «d'objectifs réglementaires communs» pour les engins de terrassement a été établi et approuvé par le Groupe de travail afin d'entamer les consultations sur le sujet avec les autorités responsables de la réglementation intéressées.

24. Dans le cadre des discussions avec les pouvoirs publics, il a été noté que le premier rapport de la Commission européenne sur la réglementation des équipements hertziens et des équipements terminaux de télécommunications (Rapport sur la directive R&TTE, voir [http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/sectoral/telecom/tele\\_h.htm](http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/sectoral/telecom/tele_h.htm)), l'Initiative de l'industrie des télécommunications de la CEE était considérée comme compatible avec la Nouvelle approche.

## **VI. SURVEILLANCE DES MARCHÉS**

25. Le Groupe de travail a été informé des activités menées par son «Groupe consultatif de la surveillance des marchés» (Groupe «MARS») en 2004. À l'invitation du Gouvernement slovaque, la prochaine réunion du Groupe «MARS» se tiendra en Slovaquie en avril 2005.

26. Il a été rendu compte au Groupe de travail des activités menées par le Conseil nordique dans les régions nord-ouest de la Russie, en matière de surveillance des marchés et de protection des consommateurs. Il avait été proposé (à la satisfaction du Groupe de travail) d'instaurer une coopération sur les questions de surveillance des marchés entre le Conseil et le Groupe de travail, notamment pour l'élaboration de lignes directrices sur les bonnes pratiques dans ce domaine.

27. Le Groupe de travail a décidé d'organiser, à l'automne 2005, pendant sa prochaine session et en collaboration avec les organisations régionales et internationales intéressées, un deuxième forum international sur la surveillance des marchés.

## **VII. COOPÉRATION AVEC LE COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

### Manifestation commune (mai 2006)

28. Le Groupe de travail a accepté la proposition du Comité d'organiser, en mai 2006, parallèlement à la session annuelle du Comité, un forum international commun sur la coopération en matière de réglementation et les questions de réglementation internationale connexes. Il s'est félicité des travaux du Comité en faveur de l'instauration d'un dialogue sur les questions politiques touchant aux normes entre les organes subsidiaires placés sous son autorité et la CEE de manière générale.

## **VIII. PROLONGATION DU MANDAT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES**

29. Le Groupe de travail demande au Comité de prolonger le mandat de l'Équipe de spécialistes des techniques de réglementation et de normalisation du WP.6 (Équipe «START»).

### Activités entreprises depuis la mise en place de l'Équipe

30. L'Équipe a été créée en 1999 pour étudier comment développer l'utilisation des normes internationales. Elle a élaboré un premier projet de proposition, qui a été examiné et adopté par le Groupe de travail en 2001 sous la forme de la recommandation «L» susmentionnée.

31. Suite à l'adoption du «Modèle international», le Groupe de travail a chargé l'Équipe «START» de venir en aide aux gouvernements intéressés dans la mise en œuvre des initiatives régionales et sectorielles fondées sur le «Modèle».

32. En 2002-2003, l'Équipe a travaillé avec la CEI à l'établissement d'un accord régional d'harmonisation technique. En 2004, l'Équipe «START» a continué à appuyer les projets régionaux (dans la région de la CEI et en Europe du Sud-Est) et sectoriels (télécommunications et engins de terrassement) fondés sur les mécanismes et les principes du «Modèle international». L'Équipe a tenu deux réunions, en mars et en septembre 2004. Lors de la réunion de septembre, elle a notamment adopté un projet d'objectifs réglementaires communs pour les engins de terrassement, qui a été soumis pour approbation au Groupe de travail à sa session de 2004.

33. À chaque session annuelle du Groupe de travail, l'Équipe rend compte de ses activités et de son programme de travail pour les années ultérieures (pour plus de détails sur les travaux de l'Équipe «START», consulter par exemple les rapports des treizième et quatorzième sessions du Groupe de travail).

#### Projets de l'Équipe pour 2005-2006

34. Les activités de convergence des réglementations auxquelles l'Équipe participe directement s'inscrivent parmi les activités à «priorité élevée» du Groupe de travail. Les délégations sont satisfaites des travaux de l'Équipe et l'estiment utile. Le Groupe de travail souhaiterait que l'Équipe poursuive ses travaux en 2005-2007, pour contribuer aux activités de renforcement des capacités et de formation dans les pays en transition et conduire et faciliter la mise en œuvre des initiatives sectorielles du Groupe de travail.

35. Dans le domaine des «activités de réglementation sectorielle», l'Équipe «START» supervise actuellement l'Équipe spéciale des télécommunications. Une équipe spéciale des engins de terrassement devrait être créée en 2005.

36. Ces équipes spéciales doivent suivre l'évolution des initiatives sectorielles du Groupe de travail et contribuer à leur mise en œuvre pratique. L'Équipe «START» fournira des orientations en matière de politiques et un appui pratique à ces projets.

37. Par conséquent, le Groupe de travail demande au Comité de prolonger le mandat de l'Équipe de spécialistes des techniques de réglementation et de normalisation (Équipe «START») de deux ans pour lui permettre de fournir les orientations nécessaires en matière de politiques et de venir en aide aux gouvernements dans la mise en œuvre des initiatives réglementaires du Groupe de travail.

-----